

Conditions générales de vente destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à « l'Albane », 2 chemin de taillebois 11300 Lauraguel.

Elles constituent le contrat de réservation entre la propriétaire, Madame Valérie Vidal et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

#### Article 1 : Durée du séjour

Le client loue une ou plusieurs chambres pour une durée déterminée et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

#### Article 2 : Tarifs

Les prix indiqués sur le site internet <http://www.lalbane.com> sont les seuls tarifs contractuels. Ils s'entendent toutes taxes comprises, (la propriétaire n'est pas assujettie à la TVA, article 293 B du CGI)

#### Article 3 : Formalité de réservation

Après réception de votre réservation, nous vous adressons par courriel (ou à défaut d'adresse e-mail) par courrier postal, une confirmation écrite et vous invitons à régler dans un délai maximum de dix jours (ou moins si la date de réservation est proche) un acompte de 30% du prix total du séjour.

Une fois cet acompte reçu, la réservation devient ferme. Nous vous informerons de la bonne réception de l'acompte avec le détail de la prestation réservée. La réception de l'acompte confirme votre accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

Sans versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation ne sera pas confirmée et par conséquent nous nous réservons le droit de récupérer la chambre.

#### Article 4 : Annulation du séjour par le client

En cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour, vous devrez nous en informer par mail ou courrier.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé dans sa totalité.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité de l'acompte reste acquise aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- Si le client ne se manifeste pas avant 19h30 le jour prévu de l'arrivée sans avoir prévenu le propriétaire, celui-ci se réserve le droit de disposer de ses chambres et de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de départ anticipé en cours de séjour, la totalité de la prestation réservée devra être réglée.

#### Article 5 : Annulation du séjour par le propriétaire

Si avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il doit aussitôt en informer son client par mail ou courrier. Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura versées.

#### Article 6 : Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation à partir de 16h00 (sauf arrangement préalable avec le propriétaire) ; le client préviendra impérativement par téléphone si celui-ci ne peut arriver avant 19h30 au 0612056726.

#### Article 7 : Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée à 11h00.

#### Article 8 : Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler le jour de l'arrivée ou la veille du départ, à l'initiative du client.

Le paiement peut s'effectuer :

-par chèque.

-en espèce.

Article 9 : taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local collecté par le propriétaire et reversé à la communauté des communes. Il est compris dans le prix de la chambre.

Article 10 : Changement de chambre

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité et le droit de changer la chambre initialement réservée par le client, par une autre chambre de même capacité ou de capacité supérieure. En pareil cas le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 : Capacité

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour d'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus n'est en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat initial de sorte qu'en cas de départ d'un nombre supérieur au nombre refusé, aucun remboursement ne peut-être envisagé.

Article 12 : Animaux de compagnie

Les chiens sont acceptés, à condition qu'ils soient propres, discrets et silencieux, les maîtres restent responsables de leurs animaux durant tout le séjour et ne devront jamais les laisser seuls et sans surveillance.

Les propriétaires des chiens sont responsables des dégâts occasionnés par leur animal, un état des lieux de la chambre sera fait à votre arrivée et à votre départ et tout dégât vous sera facturé. Lors des petits-déjeuners ou des repas

il vous sera demandé d'attacher votre chien à vos côtés. En cas de comportement inadapté de votre animal, le propriétaire se réserve le droit de refuser sa présence sur la propriété, ceci n'étant pas assimilé à une modification ou une rupture de contrat de sorte qu'en cas de départ du client aucun remboursement ne sera envisagé.

#### Article 13 : Petit déjeuner ou brunch

Le petit-déjeuner est servi au fur et à mesure des arrivées des hôtes de 8h00 à 10h00 dans la salle à manger ou à l'extérieur si le temps le permet.

Occasionnellement un brunch pourra être servi à partir de 11h sur demande préalable du client et en fonction de la disponibilité des propriétaires.

#### Article 14 : Table d'hôtes

Occasionnellement, sur demande préalable du client et en fonction de la disponibilité des propriétaires, le dîner sera servi à 20h00 pour l'ensemble des hôtes dans la salle à manger ou à l'extérieur si le temps le permet.

#### Article 15 : Utilisation des lieux et respect de l'autre

Afin que nos hôtes puissent profiter de la quiétude et la sérénité de leur séjour, et ce pour le confort de tous, nous comptons sur le savoir vivre et le respect de chacun.

Nous vous demandons de ne pas fumer dans les chambres ou à l'intérieur des pièces communes, de ne pas faire de bruit trop tard s'il y a d'autres hôtes présents dans les lieux.

Aucun repas ne sera pris dans les chambres.

Le client s'engage à rendre la chambre en parfait état à la fin de son séjour et à déclarer toute dégradation dont il sera responsable et en assumera le coût financier.

*Nous attirons l'attention de nos hôtes sur le fait que tous mineurs évoluant sur la propriété restent sous l'unique et entière responsabilité de ses parents ou des personnes ayant autorité sur eux.*

*La piscine située sur la propriété est à usage privé, elle pourra être mise à disposition des clients sous conditions et en accord avec les propriétaires.*

*La cuisine pourra être utilisée sous conditions et en accord avec les propriétaires.*

*L'Albane n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou blessures causés aux biens et/ou aux personnes se trouvant sur la propriété, et ce qu'elle qu'en soit la cause.*

#### *Article 16 : Conditions générales de vente*

*Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt l'acompte versé.*

#### *Article 17 : loi informatique et liberté*

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.*